

Image not found or type unknown



Appareil photo sous garantie

Par **Plongeur38**, le **13/02/2013** à **18:15**

Bonjour, rnJ'ai fais l'acquisition il y a 6 mois de mon appareil photo étanche de marque FUJIFILM XP150 par internet. Après une baignade en haut peu profonde (2m), mon appareil photo s'est complètement éteint. rnPuisqu'il était garantie 2 ans je l'ai envoyé chez le sous traitant (PM2S). Voilà leur réponse: rn"le contrôle de l'étanchéité étant concluant, la présence d'oxydation n'est pas liée à un défaut intrinsèque de l'appareil mais résulte donc d'un défaut d'entretien ou d'utilisation." rnJ'ai toujours pris un grand soin à rincer mon appareil après chaque baignade. rnPour récupérer, mon appareil photo, qui ne marche plus, il me demande 25 euros de frais. rnrnExiste-t-il une façon de me faire rembourser ou remplacer mon appareil photo, en s'appuyant sur certains articles de loi par exemple? rnJ'attend vos réponses avec impatience. rnMerci d'avance.